

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE
NUMERO 7-2022

Séance du 05 décembre 2022 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

Mme BREVET Valérie, M. COTTEY Romain, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, Mme MICHEL Christiane, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Procuration(s) :

M. BAUER Franck donne pouvoir à M. DUBOST Fabrice

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, M. PAGNON Jeremie, M. RICHARD Franck

Secrétaire de séance : Mme GINOUX Céline

Président de séance : Maire Monique THIVOLLE

1- Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2022 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Demandes de subvention : Madame le maire présente les demandes de subvention suivantes :

- Mfr de Pont de Veyle
- Les Restos du Cœur
- AFM Téléthon
- La banque alimentaire qui reçoit une subvention de la communauté de communes.

Les subventions ne sont pas acceptées.

3 - Décision modificative budgétaire numéro 3

Afin de pouvoir acquérir un système de sonorisation autonome sur batterie, Madame le maire présente un devis d'un montant de 899 € ht.

Il convient donc de prévoir les crédits nécessaires. Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Investissement

DEPENSES	RECETTES
Art. 2051 : concessions et droits similaires	- 1 100.00
Art. 2188 : autres immobilisations corporelles	+ 1 100.00
TOTAL	0
	TOTAL
	0

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le devis pour le remplacement du défibrillateur a été présenté (montant de 1 115.40 €TTC). A voir pour inscription au BP 2023 et demande de subvention au titre du fonds de concours.

4- Motion

Le Conseil municipal de la commune de Peyzieux-sur-Saône exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public. Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages. Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Peyzieux-sur-Saône soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans

l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Peyzieux-sur-Saône demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Peyzieux-sur-Saône demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotation est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotation.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Peyzieux-sur-saône soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

5 - Questions diverses

• Travaux :

- Le placage du plafond de la chaufferie est en cours.
- Des couteaux pour la faucheuse ont été achetés ; l'agent les installera pendant l'hiver.
- Les illuminations ont été installées.
- Arrachage des plantes des massifs : Christine DESCOURS dit qu'il faut tout arracher sauf les plantes qui refleurissent chaque année.
- La SNCF effectue des travaux au niveau du Chemin des communaux jusqu'au chemin du Chemin du Muguet
- l'agent technique a effectué son stage d'intégration afin d'être titularisé au 1er février 2023.
- Formation Certiphyto est obligatoire même pour l'utilisation de produits de biocontrôle ; produits que l'on ne peut pas utiliser plus de deux fois par an. Côté de la formation environ : 500 € (voir formation par le CNFPT).

• Etude du Champ photovoltaïque : lors du précédent conseil municipal, Madame le Maire a proposé de faire réaliser une étude pour l'installation d'un champ photovoltaïque sur le terrain de la lagune. Elle a reçu la société ENOVA qui a présenté un projet lors d'une réunion en présence d'un adjoint. Un bail de 40 ans devra être signé pour un loyer annuel de 7 800 € auquel se rajoutera la taxe foncière et une part de l'IFER soit un gain annuel de 8 701 €. L'entretien du site serait réalisé par l'entreprise locataire. Il faut compter entre trois et cinq ans pour voir aboutir le projet.

Frédéric KANDZIORA indique que l'entreprise ne retire de réels bénéfices que sur les 15 dernières années.

Marie Monique THIVOLLE informe le conseil qu'elle a demandé une étude auprès de la SEMLEA.

Valérie BREVET demande ce qu'il adviendra si la société fait faillite : voir une caution bancaire

Christine DESCOURS demande si d'autres communes proches ont réalisé ce type de projet : il y a un projet sur la commune de Mionnay.

• Blason : un devis a été demandé pour la numérisation du blason. Le devis d'un montant de 360.00 euros est validé.

- **SIVOS** : Suite au dernier conseil d'école, diverses demandes des parents (extraits du procès-verbal)
 - garderie jusqu'à 18h30 : une nouvelle enquête sera réalisée
 - question sur la cantine : les élèves ont-ils l'obligation de tout manger (même les aliments qu'ils n'aiment pas). Problèmes de communication sur cette problématique.
 - les enseignantes de Peyzieux-sur-Saône se sentent "oubliées". En cas de retard du bus, elles prennent sur leur temps personnel pour surveiller les élèves qui prennent le bus. La question d'une cantine garderie à Peyzieux-sur-Saône est soulevée.
- Romain COTTEY précise que le problème du bus est résolu depuis, car un agent monte dans le bus à 16h10 à Peyzieux-sur-Saône.
- **SMIDOM** : Les colonnes d'apport volontaires d'ordures ménagères pourraient être en service à compter du 1er avril 2023 si les travaux sont terminés et qu'il n'y ait plus de problèmes d'approvisionnement des colonnes.
- Romain COTTEY rappelle l'opération broyage de sapin début janvier (en attente du planning). Le dépôt se fera sur la place de l'église.
- **L'association "Les Amis du Vieux Thoissey"** : le Président demande l'autorisation pour effectuer le "Printemps des Cimetières" à Peyzieux-sur-Saône. Cette journée aurait lieu le dimanche 14 mai 2023. Dans ce cadre, il demande la consultation des anciens registres de délibérations. Par ailleurs, il souhaiterait effectuer le conseil d'administration du 25 novembre 2023 à Peyzieux-sur-Saône. Une réponse négative sera apportée car nous n'avons pas de salle susceptible de les recevoir.
- **Contrôle URSSAF** : Suite au contrôle URSSAF effectué à distance, le rapport émet des observations qui ne font pas l'objet d'un redressement.
- **Vente d'une parcelle de bois** : Madame le Maire informe que la commune a été destinataire d'un courrier concernant la vente d'une parcelle de bois au lieu-dit Bois de la Serve. La commune n'exercera pas son droit de préemption.
- **Elagage** : toujours des problèmes d'élagage qui empêchent l'entretien de la fibre optique. Le propriétaire a été contacté et nous assure que l'élagage a été effectué en décembre 2021. Un document d'Enedis rappelant les obligations d'élagage lui a été transmis. Suite à sa demande de savoir si une convention avait été signée pour le passage sur sa propriété, nous le renvoyons au service client ENEDIS. S'il y a une convention c'est d'ordre privé et la commune n'est pas informée.
- **Courrier projet éolien** : la société Total Energie nous envoie un courrier pour un éventuel projet éolien sur la commune. A voir pour les recevoir afin de connaître leur projet et de les informer de la position de la commune sur ce sujet. Fabrice DUBOST demande si cela concerne des terrains privés : il s'agit de terrains privés et communaux.
- **Communautés de communes** :
 - **Véloroute** : les travaux vont commencer en janvier. Romain Cottey demande si un arrêté interdisant la circulation a été pris. Marie Monique THIVOLLE répond que non. Il y a des plaintes de pêcheurs et chasseurs concernant l'accès. Le droit d'accès est payé avec leur Carte de pêche.
 - Madame THIVOLLE informe que Madame TURREL, maire de Thoissey a assisté à une réunion à Reims : apparemment les retombées financières ne sont pas négligeables. De plus, une nouvelle étude est projetée pour relier la ViaRhôna à la Voie Bleue.
 - **Schéma mobilité voie douce cyclable** : Coût global du projet 16 millions d'euros. Madame THIVOLLE explique que lors de la dernière réunion, des groupes de travail ont réfléchi pour choisir les voies à privilégier, en priorité. Son groupe de travail a décidé de retenir comme colonne vertébrale la véloroute et que chaque commune ait une voie aménagée pour accéder à la véloroute : montée Saint Jean pour Peyzieux-sur-Saône. Suite à cette réunion le coût du projet pourrait diminuer jusqu'à 5 millions d'euros. Madame THIVOLLE a trouvé irrespectueux que certains groupes n'ont pas trouvé nécessaire de mettre une voie d'accès à chaque commune (dont Peyzieux-sur-Saône qui pourrait passer par Mogneneins pour aller à Port de Mure). Romain COTTEY demande si une voie cyclable dans la montée Saint Jean ne serait pas trop dangereux. Madame THIVOLLE répond qu'il s'agirait plutôt d'une voie partagée.
 - Le projet est encore à l'étude et d'autres réunions seront nécessaires.
- **Assainissement** : Frédéric KANDZIORA informe que la dernière réunion concernant l'assainissement a été annulée par manque de présents.
- **Divers** :
 - Les voeux du maire sont confirmés le dimanche 22 janvier 2023 à 11 heures. Ils seront précédés de l'inauguration du city stade à 10h30.

La secrétaire de séance
Céline GINOUX



Le Maire
Marie Monique THIVOLLE